



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-102483>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-102483**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-81315

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 06/09/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SOLIDEO

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 83455372900023

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75009

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 75

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de démolition des plateformes provisoires de la phase Jeux Olympiques et Paralympiques sur le secteur du Bourget (93)

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45111100

**Type de marché :** Travaux

**Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse a été choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés : . Valeur technique de l'offre (60 points) . Prix des prestations (40 points)

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

I. Le marché a été notifié le 06/09/2024 à la société Emulithe, sise au 13 rue de la Ferme Saint-Ladre - 95471 Fosses Cedex, pour un montant estimé de 259 360,95euro(s) HT sur toute sa durée d'exécution.

II. Les voies de recours contre la présente consultation sont les suivantes : - référé contractuel (CJA, art L 551-13 et suivant), qui peut être exercé dans les 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat (CJA article L 551-13 et suivants) ; - le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne" qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité

appropriées. Instance chargée des procédures de recours : Cour administrative d'appel de Paris - 68 rue François Miron - 75004 PARIS III. Les documents de la procédure et du marché sont consultables dans la limite des avis constants de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).  
Demande préalable à l'adresse : marches.publics@ouvrages-olympiques.fr

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/09/2024**